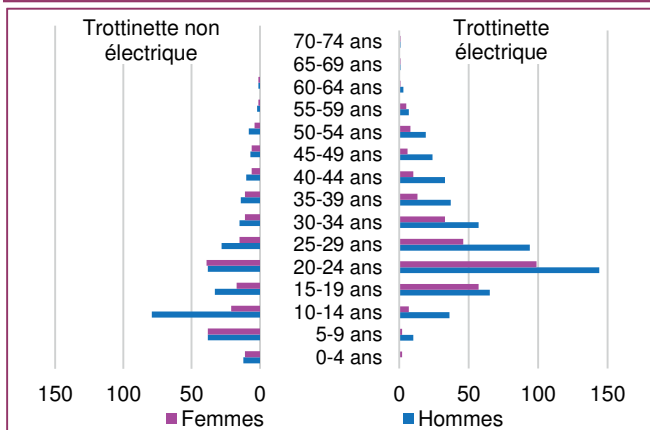


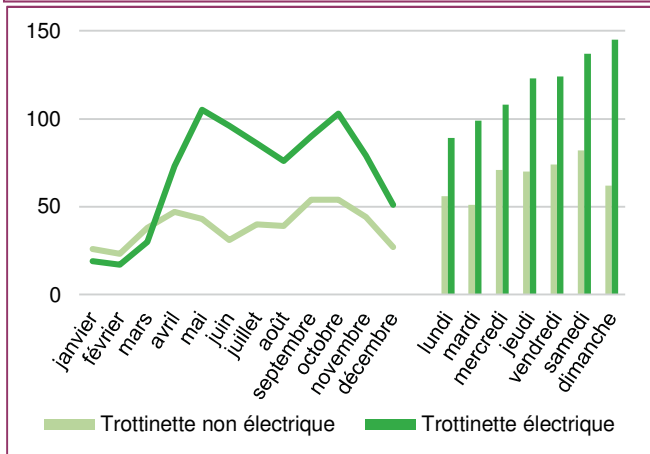
## Les lésions des usagers de trottinettes dans le Rhône

|              |   |
|--------------|---|
| Equipes      | Céline Vernet, Amina Ndiaye<br>(Université Gustave Eiffel, TS2, UMRESTTE) |
| Achèvement   | 2022  |
| Méthodologie | Analyse des données du Registre du Rhône                                  |
| Périmètre    | Département du Rhône  |
| Mots clés    | Trottinettes, données hospitalières, lésions, Rhône                       |

### Nombre de blessés en trottinettes électriques et non électriques selon l'âge et le genre (2019)



### Nombre de blessés en trottinettes électriques et non électriques selon le mois et le jour de la semaine (2019)



### Comparaison des régions corporelles atteintes entre les blessés en vélo et ceux en trottinette

| Région corporelle atteinte   | Vélo | Trottinette |
|------------------------------|------|-------------|
| Tête                         | 11%  | 15%         |
| Face                         | 15%  | 21%         |
| Cou                          | 2%   | 2%          |
| Thorax                       | 5%   | 3%          |
| Abdomen                      | 2%   | 2%          |
| Rachis                       | 4%   | 3%          |
| Membres supérieurs           | 33%  | 29%         |
| Membres inférieurs et bassin | 23%  | 23%         |
| Peau uniquement              | 4%   | 2%          |

Le registre du Rhône<sup>1</sup> réalise un suivi précis des blessés dans les accidents de la route du Rhône à partir des informations transmises par les hôpitaux.

En 2019, 1 291 blessés en trottinette et 1 952 blessés à vélo ont été enregistrés dans le registre. 65 % des blessés en trottinette l'étaient en trottinette électrique.

### Le profil des usagers

Les blessés dans le Rhône en trottinettes (électriques ou non) sont pour près des 2/3 des hommes, une proportion équivalente à la moyenne des blessés du registre. 73 % des blessés à trottinette tombent seuls.

Le pic des blessés se situe autour des 10-14 ans pour les trottinettes non électriques, alors qu'il est autour des 15-29 ans pour les trottinettes électriques.

La temporalité des accidents est assez différente entre les deux catégories de trottinettes. Si le mois de l'année et le jour de la semaine ont assez peu d'incidence sur la fréquence des accidents pour les trottinettes non électriques, ces deux variables ont plus d'impact pour les motorisées. En effet, un pic assez important se dessine pour les mois non hivernaux. Également, la deuxième partie de la semaine est plus concernée, la majorité des accidents se concentrant de jeudi à dimanche, et plus particulièrement le week-end. Les accidents de trottinette électrique sont répartis également sur les plages horaires 7h-13h, 13h-18h, 18h-24h, 0h-7h. La moitié des accidents correspond donc à des sorties le soir et le retour au petit matin. A l'inverse, 80 % des blessés en trottinette non électrique ont eu leur accident entre 7h et 20h.

### Lésions des cyclistes et des usagers de trottinettes

Les données disponibles grâce au Registre du Rhône permettent de comparer les zones corporelles atteintes chez les blessés selon les différents modes de déplacement. En comparant les cyclistes et les utilisateurs de trottinettes blessés, on remarque que ces derniers sont plus souvent touchés à **l'extrémité céphalique (à la tête ou à la face) : 37 % des lésions décrites contre 27 % chez les cyclistes**. 6 % des blessés à trottinette portaient le casque, contre 29,5 % des cyclistes blessés. A l'inverse, les cyclistes sont plus touchés aux membres supérieurs (33 %) que les utilisateurs de trottinettes. Cela vient traduire des configurations de chutes pouvant différer entre les deux modes de déplacement. Du fait de la taille réduite de leurs roues, les trottinettes peuvent plus facilement basculer vers l'avant favorisant les blessures à la tête et à la face.

44 % des cyclistes blessés ont fait un séjour à l'hôpital de 4 jours ou plus, contre 37 % pour les utilisateurs de trottinettes électriques et 17 % pour les utilisateurs de trottinettes classiques.

<sup>1</sup> Plus d'informations sur le Registre du Rhône sont disponibles en pages 14 à 16.